# Questions au Feuilleton

Les pétitionnaires prient humblement le Parlement de déclarer le canton d'Atikokan et ses environs admissibles aux dégrèvements fiscaux accordés aux habitants du Nord. Cette pétition contient environ 240 signatures.

#### L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Madame la Présidente, la seconde pétition est semblable à de nombreuses autres que j'ai déposées à la Chambre au cours de la dernière année. Elle a été jugée valable sur le fond comme sur la forme par le greffier des pétitions et elle est signée par des habitants des circonscriptions de Thunder Bay—Atikokan et de Thunder Bay—Nipigon.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de donner aux Canadiens l'occasion d'accepter ou de rejeter le projet d'accord de libre-échange lors d'élections générales nationales.

# [Français]

LES PROFESSEURS DE LANGUES FÉDÉRAUX—LA NÉCESSITÉ D'OBTENIR DU TEMPS POUR LA PRÉPARATION DES COURS

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Madame la Présidente, j'ai le devoir de présenter une pétition à la Chambre, signée par de nombreux Canadiens et Canadiennes, la majorité d'entre eux étant des fonctionnaires au service de l'État, qui s'occupent de langues officielles et qui enseignent la langue seconde aux Canadiens. Les pétitionnaires déclarent humblement que le gouvernement du Canada, représenté par le Conseil du Trésor, n'a pas reconnu le principe du temps de préparation de cours juste et raisonnable des professeurs de langues fédéraux, et que cette situation mine sérieusement la politique du bilinguisme au Canada.

Par conséquent, les soussignés, vos pétitionnaires, demandent au Parlement de mandater le Conseil du Trésor à négocier une convention collective avec les enseignants fédéraux, du groupe ED, pour qu'il pourvoie un temps de préparation de cours de 15 heures par semaine pour les professeurs de langues.

### [Traduction]

#### L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions conformément à l'article 106 du Règlement.

La première est signée par plusieurs personnes de ma circonscription. Selon les pétitionnaires, le gouvernement conservateur n'avait pas été mandaté par les Canadiens pour conclure un accord de libre-échange avec les États-Unis. Par conséquent, ils prient humblement le Parlement de se dissoudre et de donner aux Canadiens la possibilité d'accepter ou de rejeter le projet d'accord de libre-échange à l'occasion d'élections générales nationales.

La deuxième pétition est similaire et est signée par des habitants de Winnipeg. Selon les pétitionnaires, le premier ministre (M. Mulroney) avait promis au cours des négociations commerciales bilatérales que la souveraineté canadienne ne serait pas compromise et, par conséquent, ils demandent au Parlement de se dissoudre et de donner aux Canadiens la possibilité d'accepter ou de rejeter le projet d'accord de libre-échange à l'occasion d'élections générales nationales.

#### L'AVORTEMENT—LA DÉCISION DE LA COUR SUPRÊME DU CANADA

M. Dennis H. Cochrane (Moncton): Madame la Présidente, conformément à l'article 106 du Règlement, j'ai l'honneur et le privilège de présenter une pétition signée par 39 894 habitants du Nouveau-Brunswick. Ils demandent à la Chambre des communes de prendre en considération les conséquences tragiques de la récente décision de la Cour suprême du Canada et de prendre des mesures immédiates pour protéger, défendre et respecter les droits des enfants à naître.

Les signataires, dont 2 841 sont originaires de ma circonscription de Moncton, plus de 11 000 de Madawaska—Victoria, au-delà de 3 200 de Gloucester et plus de 1 600 de la circonscription de Westmorland—Kent, représentent toutes les régions du Nouveau-Brunswick. Le nombre des signataires équivaut à plus de 5,5 p. 100 de la population totale du Nouveau-Brunswick.

La Right to Life Association du Nouveau-Brunswick, qui parraine cette pétition, exhorte tous les législateurs à accéder aux désirs de la majorité des Canadiens en promulguant des lois qui protégeront les droits fondamentaux des enfants à naître.

[Français]

### **QUESTIONS AU FEUILLETON**

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Jim Hawkes (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 319 et 322.

«LES AÎNÉS DU CANADA—UNE FORCE DYNAMIQUE»

#### Question n° 319—M. Boudria:

Existe-t-il une publication du gouvernement intitulée Les aînées du Canada—une force dynamique et, dans l'affirmative, a) le gouvernement a-t-il dépensé de l'argent pour sa production et, dans l'affirmative, quel a été le coût de (i) la recherche (ii) l'élaboration (iii) la publication (iv) l'impression (v) la diffusion de cette publication, b) combien en a-t-on imprimé d'exemplaires, c) des experts-conseils ou des imprimeurs du secteur privé ou d'autres personnes ou groupes non gouvernementaux ont-ils participé à sa préparation et, dans l'affirmative, dans chaque cas, (i) quel est le nom de la personne ou de l'entreprise en cause (ii) quelle a été la valeur de chaque contrat attribué, le cas échéant, (iii) quels contrats, s'il y en a, ont été attribués par voie d'adjudication?

L'hon. George Hees (ministre des Affaires des anciens combattants et ministre d'État (Troisième âge): Oui, une publication officielle intitulée Les aînés du Canada: une force dynamique a été préparée à l'intention des sénateurs et des députés.